

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00529

BUDGETS PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT ET RESEAUX DE CHALEUR - MODIFICATIONS DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 72 Nombre de pouvoirs : 28 Nombre de voix : 100

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Denis Mme Christiane BARAILLER, M. BARRIOL, M. Jean-Luc Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. M. Jean-Luc François Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Andonella FLECHET, Mme M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Tom PENTECOTE. M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC. M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme SEMACHE, Christian SCHNEIDER, Nadia M. Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221208-D202200529I0

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX. Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE, Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL, Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE, Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA, M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON, Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE, M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE, Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH, M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY, M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET, Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON, Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA, M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER, M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON. Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE, M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, Audrey Mme BERTHEAS, M. Patrick BOUCHET, M. Christophe CHALAND, Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Christian JOUVE. M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE, M. Gaël PERDRIAU, Mme RICCIARDI, Laurence M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Daniel TORGUES



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

BUDGETS PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT ET RESEAUX DE CHALEUR - MODIFICATIONS DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

Lors de sa séance du 30 juin 2022, le Conseil Métropolitain a adopté et affecté les résultats de l'ensemble des budgets pour l'année 2021.

Dans sa séance du 29 septembre 2022, le Conseil Métropolitain a décidé la suppression des budgets annexes Parcs de stationnement et Réseaux de chaleur avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Par conséquent seuls les budgets rattachés Parcs de stationnement et Réseaux de Chaleur sont conservés. Il convient donc de procéder à une délibération d'affectation des résultats 2021 rectificative pour les compétences Parcs de stationnements et Réseaux de chaleur :

- Les résultats 2021 du budget annexe Parcs et aires de stationnement sont intégralement repris par le seul budget rattaché Parcs et aires de stationnement.
- Les résultats 2021 du budget annexe Réseaux de chaleur sont intégralement repris par le seul budget rattaché Réseaux de Chaleur.

A - BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser):

Résultat de la section de fonctionnement :

Déficit de l'exécution section de fonctionnement 2021	- 143 062.43 €
Résultat de fonctionnement reporté	391 124.22 €
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	248 061.79 €

Résultat de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2021	158 804.82 €
Excédent antérieur d'investissement reporté	321 809.07 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent)	480 613.89€

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de répartir le résultat de clôture 2021 sur chacun des budgets de la façon suivante :

- Sur le budget rattaché Parcs et aires de stationnement :

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001)	480 613.89 €
Solde des restes à réaliser 2021	/ €
Excédent de la section d'investissement	480 613.89 €

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

B - BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

Le Résultat de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser):

Résultat de la section de fonctionnement :

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2021	738 585.70 €
Excédent antérieur reporté	<u>783 234.16 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	

Résultat de la section d'investissement :

Excédent d'exécution section d'investissement 2021	402 128.90 €
Déficit antérieur d'investissement reporté	- 703 629.53 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 301 500.63 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2021 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de répartir le résultat de clôture 2021 de la façon suivante :

Sur le budget rattaché réseaux de chaleur :

Le besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001)	- 301 500.63 € <u>85 004.62 €</u> - 216 496.01 €

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

Il est précisé que :

- le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dans sa séance du 28 novembre 2022, a émis un avis favorable sur le rapport d'affectation des résultats concernant le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ».

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation de Résultats 2021 sur le seul budget rattaché Parcs et aires de stationnement :
 - <u>reporte à la section de fonctionnement la somme de 248 061.79 €</u> (article 002),
 - reporte l'excédent d'investissement 480 613.89 € (article 001),
- approuve l'affectation de Résultats 2021 sur le seul budget rattaché Réseaux de chaleur :
 - reporte à la section de fonctionnement la somme de 1 072 899.01 € (article 002),
 - reporte l'excédent d'investissement 448 920.85 € (article 001).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le secrétaire de Séance,

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD